

Province de Québec
Municipalité de Saint-Noël
6 Juillet 2020

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Noël, tenue le 6 juillet 2020 à huis clos, à 19 h 30, au lieu ordinaire des séances et à laquelle étaient présents le maire, M. Daniel Carrier et les conseillères et conseillers suivants :

MME Marie-Pier Leblanc
Mélissa Gagnon
Johanne Gagné

MM. Guy Gendron
Gaétan Landry

Est aussi présente Mme Manon Caron, directrice générale et secrétaire trésorière.

ORDRE DU JOUR

081-2020

Il est proposé M. Guy Gendron, appuyé par Mme Marie-Pier Leblanc et résolu unaniment :

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté et de laisser l'item varia ouvert.

PROCÈS-VERBAL

082-2020

Il est proposé par Mme Johanne Gagné, appuyé par Mme Mélissa Gagnon et résolu unaniment :

D'adopter le procès-verbal du 1^{er} juin 2020.

LES COMPTES À PAYER

069-2020

Il est proposé par M. Guy Gendron, appuyé par Mme Mélissa Gagnon et résolu unaniment :

D'approuver la liste des comptes à payer pour un montant de soixante-cinq-mille-six-cents et quarante-trois (65 600.43 \$). La liste des comptes payés d'avance au montant de quatorze-mille-quatre-cent-soixante-trois et quatre-vingt-trois (14 463.83 \$) incluant un montant de trois-mille-neuf-cent-cinquante-deux et soixante-six (3 952.66 \$) de salaire brut en administration.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Manon Caron, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

DÉPÔT DU RAPPORT BI-ANNUEL POUR LA PÉRIODE DU 01/01/2020 AU 30/06/2020

ENSEIGNE

084-2020

Il est résolu unanimement:

De de procéder à l'achat de trois (3) enseignes soit :

- Salle de Quilles
- Les Loisirs
- Parc Tartigou

Au prix maximum de 300.00 \$ l'unité plus les taxes applicables.

DÉPÔT DE LA LISTE DES SALAIRES 2020

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

080-2020

Il est proposé par M. Guy Gendron et résolu unanimement :

De lever la séance à 20 h 10.

Daniel Carrier
Maire

Manon Caron
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Daniel Carrier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

M. Daniel Carrier, maire